

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/007

Nomenclature préfecture : **8.8 Environnement**  
Service : **Transition écologique**

Objet : **Conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution et de branchements sur la conduite de transport DN 250 située rue de Concy à Yerres**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

**23 JAN. 2024**

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** qu'à la demande de la commune de Yerres, EAU SUD PARISIEN et SUEZ EAU France réalisent des travaux de pose de conduite de distribution d'eau et de branchement sur la conduite de transport située rue de Concy à Yerres,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine exerce la compétence eau potable sur le territoire, et qu'à ce titre, les conduites de réseau de distribution et leurs accessoires ainsi réalisées rentrent dans son patrimoine,

**CONSIDERANT** qu'il convient de définir les modalités des travaux et les limites des responsabilités entre les parties dans le cadre d'une convention,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : DE SIGNER** les conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution d'eau et de branchements sur la conduite de transport située rue de Concy à Yerres conclues avec la Commune de Yerres, EAU DU SUD PARISIEN et SUEZ EAU France.

**Article 2 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **22 JAN. 2024**

*François Durovray*



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Conventions organisant les interventions de pose de conduites de distribution et de branchements sur la conduite de transport DN 250 située rue de Concy à Yerres

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-007 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240122-DP2024-007-AU

---

**Date de décision :** 22/01/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement